Les accords avec le sultan Hussein et le Temenggong

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le débarquement et l'accord préliminaire

L'expédition de Raffles débarqua sur St John's Island le 28 janvier 1819 et atteignit la rivière Singapour le lendemain.[1] À l'embouchure, Raffles trouva un établissement malais dirigé par le Temenggong Abdul Rahman, comptant environ 150 habitants, pour la plupart malais, dont une trentaine de Chinois.[2] Le 30 janvier 1819, Raffles et le Temenggong signèrent un accord préliminaire.[3]

Le Temenggong était disposé à traiter avec les Britanniques, mais il n'avait pas l'autorité de céder seul des droits sur l'île. Selon la constitution du sultanat de Johor-Riau, une telle concession exigeait le sultan. Le sultan reconnu, Abdul Rahman, résidait à Riau sous influence bugis et néerlandaise et ne voulait pas signer de traité avec les Britanniques. Raffles avait besoin de son propre sultan.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Reconnaître un sultan

Il le trouva en la personne de Tengku Hussein, fils aîné du défunt sultan, écarté lors de la querelle de succession après 1812 et qui vivait dans les îles Riau. Hussein fut amené à Singapour et installé comme sultan de Johor, avec la reconnaissance britannique.[4] Le fondement juridique de cette reconnaissance fut contesté dès le départ. Les Néerlandais tenaient Abdul Rahman pour le sultan légitime et Hussein pour une marionnette britannique. Les Britanniques soutenaient que Hussein, en tant que fils aîné, avait un meilleur titre et que la succession avait été tranchée sous la pression bugis et néerlandaise.

Pour le juriste, l'épisode offre un exemple précoce d'un problème récurrent dans les affaires internationales : qui a le pouvoir d'engager un souverain ou une société ? Un contrat signé par une personne dépourvue de pouvoir ne vaut rien. La due diligence de la contrepartie doit donc s'étendre à la position constitutionnelle du signataire. Raffles régla le problème en reconnaissant un signataire doté d'un titre défendable. Les Néerlandais ayant rejeté cette solution, un traité entre les puissances européennes trancha cinq ans plus tard le différend qui en résulta.

Le traité du 6 février 1819

Le traité du 6 février 1819 fut conclu entre la Compagnie des Indes orientales, représentée par Raffles, d'une part, le sultan Hussein et le Temenggong Abdul Rahman, d'autre part. Il fut rédigé en anglais et en malais, en regard l'un de l'autre.[5] Sa disposition centrale autorisait la Compagnie à entretenir un ou plusieurs comptoirs (factories), c'est-à-dire des postes de commerce, sur toute partie des domaines héréditaires du sultan.[6] En contrepartie, le sultan Hussein recevait une somme annuelle de 5 000 dollars espagnols et le Temenggong une somme annuelle de 3 000 dollars espagnols.[7]

Le traité contenait aussi des dispositions de protection et d'exclusivité. Le sultan s'engageait à protéger la Compagnie contre les ennemis extérieurs, tandis que la Compagnie promettait son assistance contre les attaques extérieures sans s'engager dans les différends internes. Les deux souverains convenaient de ne conclure de

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

traité avec aucune autre nation et de n'admettre l'établissement d'aucune autre puissance européenne ou américaine.[8] La date du 6 février 1819 est reconnue comme la fondation officielle de Singapour moderne.[9]

La nature juridique de l'arrangement mérite d'être soulignée. Le traité de 1819 ne transférait ni la souveraineté ni la propriété de l'île. Il accordait à la Compagnie le droit d'établir un comptoir, avec les terres environnantes, sous l'autorité maintenue des souverains malais. Le Temenggong conservait la juridiction sur la population malaise et une part de certaines recettes. À l'origine, l'établissement était donc une concession au sein d'un État malais. Sa transformation en possession britannique exigea deux autres accords, en 1823 et 1824, que le chapitre suivant examine.

Protestation néerlandaise et hésitation britannique

Les Néerlandais protestèrent aussitôt. Faisant valoir que le sultan n'avait pas le pouvoir d'accorder des droits sur le territoire sans leur consentement, ils exigèrent le retrait des Britanniques.[10] À Penang, le gouverneur, qui voyait dans le nouvel établissement un rival, ne soutint ni Raffles ni Farquhar. À Calcutta et à Londres, les directeurs de la Compagnie et le gouvernement britannique mettaient en balance la valeur de l'établissement et le risque d'une querelle avec les Pays-Bas.[11]

Des recherches récentes dans les archives néerlandaises montrent que la position néerlandaise évolua pendant une pause des négociations entre 1820 et 1823. Le négociateur néerlandais, Anton Reinhard Falck, en vint à voir dans Singapour une monnaie d'échange pour obtenir d'autres concessions des Britanniques. Il conclut que renoncer à Singapour ne constituerait pas une perte réelle pour l'empire néerlandais.[12] Le traité anglo-néerlandais de 1824, examiné au chapitre suivant, fit passer Singapour dans la sphère britannique et consacra le partage du monde de Johor-Riau.[13]

Pendant que les diplomates négociaient, l'établissement grandissait. Lorsque les puissances européennes réglèrent la question, Singapour était devenue une réalité commerciale qu'aucune des parties ne pouvait aisément défaire. Raffles avait compris cette dynamique. Dans une lettre du 10 juin 1819, il décrivit l'objet de

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

l'établissement en des termes qui en devinrent la devise : « Notre objet n'est pas le territoire mais le commerce, un grand entrepôt commercial, et un point d'appui d'où nous pourrons étendre politiquement notre influence, selon ce que les circonstances pourront exiger à l'avenir. »[14]

Du comptoir à la souveraineté

Le traité de 1819 laissait incertaine la situation juridique de l'établissement. La Compagnie détenait un comptoir, tandis que les souverains malais conservaient la juridiction et des prétentions sur les recettes. Les terres situées hors de la zone de la Compagnie restaient sous leur autorité. Cet arrangement ne convenait pas à une ville en croissance, dont les marchands avaient besoin de titres fonciers sûrs et d'un ordre juridique unique.

Le 7 juin 1823, Raffles conclut un nouvel accord avec le sultan et le Temenggong. En échange de versements mensuels viagers de 1 500 et de 800 dollars espagnols respectivement, ceux-ci renoncèrent à leurs pouvoirs judiciaires et à leurs droits sur les terres, ce qui plaça l'île sous le droit britannique.[15] Le traité d'amitié et d'alliance (Treaty of Friendship and Alliance) du 2 août 1824, conclu par John Crawfurd, acheva le processus en cédant entièrement l'île à la Compagnie des Indes orientales.[16] Les conséquences juridiques de ces accords pour la propriété, les tribunaux et le droit font l'objet du chapitre suivant.

Notes

1. Wikipedia, « Founding years of modern Singapore » (consulté en septembre 2026) : l'expédition arriva à Singapour le 29 janvier 1819, après avoir débarqué la veille sur St John's Island. ↩
2. Wikipedia, « Founding years of modern Singapore » (consulté en septembre 2026) : l'établissement comptait environ « 150 people governed by the Temenggong, most of them Malays, with around 30 Chinese ». ↩
3. Wikipedia, « 1819 Singapore Treaty » (consulté en septembre 2026) : un traité provisoire fut signé le 30 janvier 1819. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

4. Hussein fut amené à Singapour depuis les îles Riau, où il vivait dans une situation modeste, et proclamé sultan peu avant la signature du traité ; voir Wikipedia, « Hussein Shah of Johor », et Carl A. Trocki, *Prince of Pirates*, Singapour, NUS Press, 2e éd. 2007, chapitre 3. ↩
5. Wikipedia, « 1819 Singapore Treaty » (consulté en septembre 2026) : parties et signataires ; le traité fut rédigé en anglais et en malais, les deux versions étant présentées en regard. ↩
6. Wikipedia, « 1819 Singapore Treaty » (consulté en septembre 2026) : la Compagnie était autorisée à « maintain a factory or factories on any part of His Highness's hereditary Dominions ». ↩
7. Wikipedia, « Founding years of modern Singapore » (consulté en septembre 2026) : le sultan recevait « a yearly sum of 5,000 Spanish dollars, with the Temenggong receiving a yearly sum of 3,000 Spanish dollars ». ↩
8. Wikipedia, « 1819 Singapore Treaty » (consulté en septembre 2026), sur les obligations réciproques et l'engagement de ne pas « enter into any treaty with any other nation … nor admit … the settlement … of any other power European or American ». ↩
9. Wikipedia, « Founding years of modern Singapore » (consulté en septembre 2026) : cette date « is recognised as the official founding of modern Singapore ». ↩
10. Wikipedia, « 1819 Singapore Treaty » (consulté en septembre 2026) : les Pays-Bas contestèrent l'accord en soutenant que le sultan n'avait pas le pouvoir de céder un territoire sans le consentement néerlandais. ↩
11. Sur l'opposition du gouvernement de Penang, sous le gouverneur Bannerman, au nouvel établissement et sur les hésitations de Calcutta et de Londres, voir Wurtzburg, *Raffles of the Eastern Isles*, et Nicholas Tarling, *Anglo-Dutch Rivalry in the Malay World 1780–1824*, Cambridge, Cambridge University Press, 1962. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

12. Peter Borschberg, « Dutch Objections to British Singapore, 1819–1824: Law, Politics, Commerce and a Diplomatic Misstep », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 50, n° 4, décembre 2019 (résumé). ↩
13. Peter Borschberg, « Dutch Objections to British Singapore, 1819–1824 », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 50, n° 4, décembre 2019 (résumé : transfert de Singapour sous contrôle britannique par l'article 12 du traité de 1824). ↩
14. Raffles au colonel Addenbrooke, 10 juin 1819, cité dans « Letters and Correspondences of Raffles », *The History Makers* (samhistmakers), consulté en septembre 2026 ; la lettre est reproduite dans Lady Sophia Raffles, *Memoir of the Life and Public Services of Sir Thomas Stamford Raffles*, Londres, 1830. ↩
15. Wikipedia, « Founding years of modern Singapore » (consulté en septembre 2026) : accord du 7 juin 1823 ; « lifelong monthly payments of $1,500 and $800 respectively » en échange de la renonciation au « judicial power and rights to the lands ». ↩
16. Wikipedia, « Founding years of modern Singapore » (consulté en septembre 2026) : traité du 2 août 1824 signé par Crawfurd ; Singapour fut « officially fully ceded to the East India Company » ; les chefs reçurent en outre une somme forfaitaire de 20 000 dollars espagnols. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.